Article L6113-1 Créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Les activités visées pour le ou la certifié-e lui permet d'assurer la sécurité ayant pour objet la surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles. Les activités de l'agent de prévention et de sécurité événementiel (APSE) s'articulent autour de quatre domaines d'activités : L'ensemble permet l'emploi soumis au livre VI de la sécurité intérieure délivrée par le CNAPS ; Pour l'obtention de la certification le candidat devra obtenir l'ensemble des activités et les domaines de compétences associées.

Par la voie formative les modalités d'évaluation sont : - évaluations théoriques ; - mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ; - restitutions technico- opérationnelles ; - étude(s) de cas. Pour les candidatures par VAE : Livret 1 de recevabilité et les preuves puis livret 2 de présentation de l'expérience

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
exercées, les métiers ou emplois visés		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Activité 1 : Respecter le <u>cadre légal de</u> la réglementation en vigueur, se situer dans son activité de la sécurité privé « livre VI »,. <u>Descriptif :</u> Respecter l'environnement professionnel, légal et juridique- suivant 3 composantes A1. Savoir se positionner dans son activité A2. Maitriser le cadre légal et juridique A3. Connaitre les techniques professionnelles générales et spécifiques	Compétence 1 descriptif: Les articles du code de déontologie; Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure. La convention de branche 3196 Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées Connaître les dispositions utiles du code pénal Maîtriser les articles du code pénale et des procédures: La qualification du délit suivant l'article 53. Application de l'article 73 du code de procédure pénale. Maîtriser les concepts de légitime défense, de faits justificatifs comme l'état de nécessité, d'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir - les conditions légales de rétention d'une personne avant mise à disposition des forces de police; - la non-assistance à personne en danger, l'entrave au secours; - l'omission d'empêcher un crime ou un délit; - l'usurpation de fonctions; - l'atteinte aux systèmes de traitement automatisé; - l'appropriation frauduleuse; - le fonctionnement des juridictions pénales et des services institutionnels - les classes des armes.	Epreuve 1 Devoir (tiré au sort) sur table sur table « Question- réponse » en temps limité : 1h30 et annoncé, en autonomie ; Batterie de questionnaire tirée au sort du sujet comprenant à minima 30 questions, l'ensemble des questions doit balayer les savoirs exigés de l'activité de surveillance humaine. Une documentation juridique étant fournie	Les justifications fournies sont cohérentes. Les réponses sont connues et scrupuleusement appliquées. Apte minimum: 12/20 Repêchage à l'oral possible entre 10 et 12

Activité 2 : Evaluer, mettre en œuvre les actions de <u>prévention</u> en prenant en compte tous les moyens à disposition pour réaliser sa mission, accueillir-filtrer-détecter-communiquer à partir du poste de sécurité et dans un environnement de travail.

Descriptif: Prendre en compte des consignes. Prévenir en toute circonstance Détecter toute anomalie à son poste Maitriser les outils professionnels Prendre en compte les consignes Utiliser les outils informatiques et saisir les informations.

<u>Compétence 2 descriptif</u>: Préparer la mise en œuvre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (APS). Connaître les éléments d'un poste de contrôle de sécurité.

Préparer la mise en œuvre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (APS) Savoir contrôler les accès et les moyens de la télésurveillance Savoir se situer dans son environnement, » notion de périmètre » Maîtriser les notions de « rondes de surveillance » et les systèmes de contrôle des rondes.

Connaitre les moyens liés aux risques incendie.

Epreuve 2 : Epreuve pratique à partir du poste central de sécurité, il devra maîtriser son environnement de travail, prendre en compte les consignes et les différents matériels effectuer les contrôles nécessaires au bon déroulement de son activité ;

Le candidat maîtrise son environnement. Le jury valide la capacité à prendre en compte son environnement de travail avec la grille des critères et si besoin questionne le candidat. Le candidat maitrise des gestes professionnels.

Activité 3 : Mettre en œuvre les gestes professionnels, Prévenir/Intervenir en toute légalité. Respecter les consignes - Descriptif : Intervenir et analyser professionnellement suivant 4 composantes

- C1. Gérer une situation conflictuelle;
- C2. Mettre en œuvre une intervention professionnelle y compris la palpation;
- C3. Réaliser des gestes professionnels de prévention avec les moyens mis à disposition ;
- C4. Savoir effectuer un circuit de vérification.

Compétence 3 descriptif : Gérer des risques et des situations conflictuelles. Intervenir professionnellement dans le cadre d'anomalie. Mettre en œuvre la technique et les moyens dans le cadre d'un départ de feu. Maitriser l'inspection visuelle des fouilles de bagage et de palpation des personnes Savoir utiliser les techniques de contrôle des accès Savoir établir un périmètre de sécurité et assurer son efficacité : - dans l'urgence et postattentat; - attitudes et comportements en rapport avec le danger élevé ; - prendre en considération le risque de sur-attentat. Utiliser les techniques de secours à personne (SSTou PSC1) et les secours d'urgence tactique. Respecter les consignes, savoir observer pour réaliser avec ou sans les moyens matériels un circuit de vérification.

Epreuve 3 : Mise en situation pratique reconstituée:

Le candidat effectue des gestes professionnels « cas concret », suivant un contexte de travail.

- Applique et respecte les consignes
 Les moyens professionnels sont maitriser.
- -Les taches et les vérifications sont acquises.
- Décèle toute anomalie liée à sa mission, l'ensemble des taches est réalisé.
- -Se positionne professionnellement et si besoin remédie.
- Effectue des gestes professionnels adaptés

Être capable de mettre en œuvre les gestes et techniques de prévention et d'intervention.

A l'aide d'une grille de critère le jury analyse les actions de prévention et d'intervention. L'analyse des risques est relevée L'intervention est maitrisée. Les anomalies sont relevées.

Le jury pourra demander des justificatifs et le questionnement répond aux attentes .

Activité 4: Maitriser les moyens de communication oralement ou par écrit Descriptif: Communiquer suivant deux composantes pour cette épreuve: C1. Communiquer oralement avec les acteurs: les autorités, les secours, le public avec ses collègues et sa hiérarchie C2. Rédiger par écrit clairement un compte rendu de circonstance de la situation vécue	Compétence 4 descriptif : Savoir rendre compte par écrit et décrire une situation ; Réaliser une remontée d'information ; Connaissance de l'outil informatique ; Maîtriser les moyens de transmission ; Savoir comprendre des consignes par orale ou par écrit ; Appliquer les techniques d'information et de communication ; Alerter les forces de l'ordre ou les services de secours et faciliter leur intervention .	Epreuve 4 : Evaluations communication Communiquer suivant deux i thème pour cette épreuve : - Communiquer oralement avec les acteurs : les autorités, les secours, le public avec ses collègues et sa hiérarchie - Rédiger par écrit clairement un compte rendu de circonstance de la situation vécue oral et écrit.	Le ou les messages sont adaptés et exploitables, les moyens de communication sont maîtrisés. Le compte rendu écrit ou rapport est exploitable, conforme à toutes les indications et description de la situation vécue.
Pour les candidatures par VAE : Livret 1 de recevabilité et les preuves puis livret 2 de présentation de l'expérience	Les activités sont basées sur les compétences de la carte professionnelle en surveillance humain et par système électronique	Livret 2 : 4 activités sont présentées par le candidat suivant les expériences vécues en : réglementation- intervention-prévention et en communication	Entretien avec le jury, possibilité de mise en situation pratique, restitution.